



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT A L'INITIATIVE 3N



DOSSIER D'APPEL A PROPOSITION

**En direction des jeunes et des porteurs de
projets œuvrant dans la production et la
transformation dans la Région de Diffa dans
le cadre du programme PECEA**

Appui Technique : Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)

Appui Financier : Coopération Danoise

Septembre 2020

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION GENERALE	1
SECTION I - CONDITIONS GENERALES	5
1. Clauses générales	5
2. Mode opératoire.....	5
3. Présentation des propositions	6
4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation.....	6
5. Monnaie de la convention de financement.....	6
6. Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à propositions	6
7. Réception des propositions.....	7
8. Détermination de la conformité des propositions.....	7
9. Évaluation des propositions	7
10. Droit reconnu au HC3N de rejeter toute proposition	7
11. Approbation et amélioration des dossiers techniques et financiers.....	7
12. Caractère confidentiel	7
13. Information sur le processus de sélection et d'octroi.....	8
14. Signature de la convention de Partenariat	8
SECTION II - CONDITIONS PARTICULIERES.....	9
15. Montant total de l'appel à proposition de projets	9
16. Couverture thématique, public cible et couverture géographique	9
Pour les jeunes diplômés en agriculture	9
17. Durée des actions.....	9
18. Modalités d'évaluation des propositions de projets.....	9
19. Reporting.....	10
20. Dossier administratif complet	10
21. Langue des documents de soumission de projets et communication.....	10
22. Conditions et règles de modification de la convention initiale	10
SECTION III – LIGNES DIRECTRICES POUR REpondre A CET APPEL A PROPOSITIONS.....	11
23. Introduction	11
SECTION IV - CRITERES ET NOTATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PROJET	13
SECTION V - CRITERES ET NOTATION DE LA PROPOSITION DETAILLEE.....	14
Annexe A : Formulaire de note succincte de projet (NSP).....	15
Annexe B : Formulaire de la proposition détaillée (PD).....	17
Annexe C - Modèle de Budget	23
Annexe D - Page de garde (pour note succincte et proposition détaillée)	25
Annexe E - Fiche de renseignements relatifs au porteur du projet	26
Annexe F - Déclaration de partenariat.....	27
Annexe G - Checklist des documents à envoyer	28
Annexe H – Fiche d'identification bancaire	29
Annexe I – Dossier administratif complet.....	30
Annexe J – Modèle de Business plan	31

PRESENTATION GENERALE

Le Danemark apporte depuis 2014, un appui financier et technique au Gouvernement du Niger dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SAN/DAD), appelée aussi Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens (3N) ». Cet appui se traduit par le financement du Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture (PECEA) qui contribue à la mise en œuvre de l'axe stratégique 2 intitulé : « Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires ».

L'objectif de développement du PECEA est : « l'Amélioration de la croissance économique durable et à la création d'emplois, basé sur le secteur privé et Agricole ».

La Composante 1, objet de la présente note, a pour objectif de « Promouvoir, d'ici 2021, une croissance économique inclusive, verte, créatrice d'emploi par la création de la valeur ajoutée dans le secteur Agricole ». Elle a démarré depuis août 2014 pour une durée de 5 ans et a été prolongée jusqu'en mars 2021 sur recommandation de la revue à mi-parcours de Danida. La composante est donc dans sa dernière année de mise en œuvre.

La situation sécuritaire dans la région de Diffa, n'a pas permis de mettre en œuvre de façon efficace et efficiente les activités du projet du fait de la résurgence des attaques de la secte Boko Haram qui sévissait depuis 2015. Cette situation sécuritaire s'est généralisée au fil du temps avec pour effets négatifs, la baisse drastique des activités socio-économiques, la perte d'emploi pour les jeunes et des déplacements de populations tant internes que des réfugiés venant du Nigeria voisin. Afin de sécuriser l'emploi des jeunes et éviter ainsi qu'ils ne soient récupérés par la secte Boko Haram, dans le cadre de la mise en œuvre du PECEA, la CRA de Diffa a initié une vaste campagne de formation et d'insertion des jeunes agriculteurs. Cette activité a reçu un engouement des jeunes de toute la région de Diffa. L'objectif étant de poursuivre et d'intensifier la mise à l'échelle de ces activités afin de toucher davantage de jeunes et au delà les autres acteurs des chaînes de valeur Agricole.

Le HC3N a obtenu de la Coopération Danoise dans le cadre du PTBA 2020 une enveloppe supplémentaire de cinq cent quarante-quatre millions cinquante-cinq mille (544.055.000) FCFA pour le financement des acteurs chaînes de valeur.

Aussi, il a été décidé d'intensifier le soutien apporté aux acteurs des filières de la Région de Diffa à travers ce fonds additionnel.

Le présent appel à proposition s'adresse aux jeunes diplômés (entre 15 et 35 ans) attestant d'une formation agricole et aux acteurs des filières souhaitant bénéficier d'un appui dans le cadre du démarrage d'une exploitation agricole et/ou de l'intensification de leur exploitation.

A ce titre, le Haut-Commissariat à l'initiative 3N HC3N à travers le Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Économique dans l'Agriculture (PECEA) financé par la coopération danoise met à disposition de potentiels soumissionnaires des subventions à 100% pour la mise en œuvre de projets dans le secteur agricole.

La sélection sera effectuée par un comité qui sera mis en place par le Gouverneur de la Région de Diffa, par arrêté, un comité d'évaluation composé, de la CRA de Diffa, des Organisation des Producteurs, du Conseil Régional, du Gouvernorat, de la Direction Régionale des Enseignements Techniques et Professionnels, de la Coordination Régionale de l'I3N, Direction Régionale de l'Agriculture, la Direction Régionale l'élevage, Direction Régionale des génies rural, de la Direction Régionale de l'Environnement, la Direction Régionale du Commerce la COFODEP, pour examiner toutes les propositions reçues. La sélection se fera en deux étapes : la première portera sur la note succincte de projet (voir Annexe A) ; la deuxième étape de sélection sera effectuée sur la base de la proposition détaillée (voir Annexe B). Le soumissionnaire est tenu également à transmettre un dossier administratif complet avant l'octroi de la subvention (voir Annexe I).

Le Comité de Sélection approuve les projets tels qu'ils sont soumis ou dans certains cas, l'approbation est soumise à certaines conditions que les soumissionnaires doivent prendre en compte. Dans ce dernier cas de figure, un délai de quinze jours maximum sera accordé pour prendre en compte les suggestions recommandées par le comité de sélection.

Des conventions de partenariats seront signées par l'organe contractant (le HC3N) et le porteur de projet sélectionné.

Le dossier d'Appel à Propositions (AP) sera disponible à partir du 30 septembre 2020 sur les sites internet suivants :

- Site du HC3N : (<http://www.initiative3n.ne/>)
- Site internet du RECA : (<https://reca-niger.org/>)

En plus de la publication sur les sites Internet, ils sont également publiés dans 2 journaux officiels.

Ces documents doivent être transmis au plus tard le 14 Octobre 2020 à 12h00 heure sous deux enveloppes séparées, une contenant (i) la note succincte de projets et les autres documents indiqués dans l'annexe A portant la mention « Formulaire de note succincte de projet » et l'autre enveloppe contenant (ii) la proposition détaillée accompagnée des documents indiqués dans l'annexe B, portant la mention « formulaire de proposition détaillée ». Les deux enveloppes sont ensuite mises ensemble dans une grande enveloppe portant la mention « APPEL A PROPOSITION - EN DIRECTION DES JEUNES ET DES PORTEURS DE PROJETS ŒUVRANT DANS LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DANS LA REGION DE DIFFA DANS LE CADRE DU PROGRAMME PECEA » et à déposer à l'adresse suivante :

Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa
Tel : +227 96 99 15 52 /96 98 79 58

Mail : crada15@yahoo.fr, Rabiouma2001@yahoo.fr

Une version électronique de ces mêmes documents devra être transmise au plus tard le 14 Octobre 2020 à 12h 00 heure de Niamey par mail ou clé usb aux adresses électroniques suivantes :

crada15@yahoo.fr, Rabiouma2001@yahoo.fr

Toute proposition arrivée après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera rejetée.

Le tableau suivant synthétise les informations de base concernant le présent appel à propositions :

Thématique :	Appui aux acteurs des filières des chaînes de valeur
Objectif général	Contribuer à l'amélioration des systèmes de production agricole et à la professionnalisation du secteur agricole à travers l'émergence de jeunes entrepreneurs ruraux
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer durablement les compétences professionnelles et entrepreneuriales des jeunes femmes/hommes de la Région de Diffa par un accès facilité à l'emploi productif dans les chaînes de valeur agricole ; 2) Augmenter les revenus des petits producteurs intervenant dans les chaînes de valeurs Agricoles ; 3) Rendre attractives les activités de productions agricoles afin de maintenir les jeunes femmes/hommes tentés de rejoindre les groupes armés insurgés ; 4) Appuyer la création d'entreprises agricoles capables d'offrir des emplois stables et durables aux femmes et aux hommes de la région
Thématiques Prioritaires Types d'actions envisageables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De jeunes entrepreneurs ruraux émergents appelés à créer de nouvelles exploitations agricoles ; ▪ Des projets qui privilégient et encouragent la production et la transformation locales ; ▪ Des interventions en cohérence avec la stratégie de l'initiative 3N ; <p>Les différents types d'actions envisageables :</p> <p><i>Appui à la production (investissement fonds de roulement);</i> <i>Appui à la transformation (petits équipements, fonds de roulement, fonctionnement, intrants ...)</i> <i>Appui à la conservation (abris, magasins, dispositifs, équipement et matériels de conservations, ...)</i> <i>Développement d'au moins un des maillons d'une chaîne de valeur agricole et partenariat avec les autres maillons de la filière;</i></p>
Acteurs éligibles et critères à remplir	<p><i>Pour les jeunes diplômés en agriculture</i> <u>Porteurs de projets potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes diplômés en agronomie et/ou attestant d'une formation technique agricole ; <p>Devant remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Être de nationalité nigérienne ; ⇒ Être Résidant dans la région de Diffa ; ⇒ Justifier d'une attestation de fin de formation en Agriculture ; ⇒ Justifier la possession d'un terrain selon l'activité (acte de détention coutumière, contrat de prêt, acte de donation etc.....) ⇒ Être âgé de 15 ans à 35 ans au moment de la présentation du projet ; ⇒ Présenter un projet d'installation viable établi sur la base d'un plan d'affaires et de gestion sur une période de 2 ans. <p><i>Pour les autres acteurs Porteurs de projets potentiels dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique</i> Devant remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Être de nationalité nigérienne ; ⇒ Justifier la possession d'un terrain selon l'activité (acte de détention coutumière, contrat de prêt, acte de donation etc.....) ⇒ Être Résidant dans la région de Diffa ; ⇒ Présenter un projet d'installation viable établi sur la base d'un plan d'affaires et de gestion sur une période de 2 ans.

Zone d'intervention	L'appel à proposition est ouvert uniquement pour la région de Diffa
Plafond subvention	100% subvention
Durée des projets	La durée des projets doit être comprise entre 12 et 24 mois

COMPOSITION DU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS

Section I - Conditions générales

Section II - Conditions particulières

Section III – Lignes directrices pour répondre à l'appel à propositions

Section IV - Critères et notation de la note succincte de projet

Section V - Critères et notation de la proposition détaillée

Annexe A – Formulaire de Note succincte de projet

Annexe B - Formulaire de Proposition détaillée

Annexe C - Modèle de Budget

Annexe D – Page de garde (pour Note succincte et Proposition détaillée)

Annexe E - Fiche de renseignements relatifs au porteur de projet

Annexe F – Déclaration de partenariat

Annexe GI – Checklist des documents à envoyer

Annexe H – Fiche d'identité bancaire

Annexe I – Dossier administratif complet

Annexe J – Business plan

SECTION I - CONDITIONS GENERALES

1. Clauses générales

1.1 L'initiative vise à appuyer des projets portés par des porteurs de projets dont le statut est précisé dans la Section II « Conditions particulières ». Ces porteurs de projets devront :

- Justifier d'une formation en agronomie et/ou attester d'une formation technique agricole ;
- Être déjà installés à la tête d'une exploitation agricole œuvrant dans les chaînes de valeurs ;
- Souhaiter lancer une entreprise agricole ;
- Disposer d'une expérience dans la mise en œuvre de projets de développement agricole.

2. Mode opératoire

2.1 Le HC3N à travers le Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture (PECEA) financé par la coopération danoise, se propose de mettre à disposition de porteurs de projets des subventions totales visant à les appuyer dans le lancement et/ou le développement de leur entreprises agricoles dans le cadre de projets conçus et définis par les organisations pour la durée maximale précisée dans la Section II « Conditions particulières ».

2.2 Les projets devront nécessairement être conçus, définis et mis en œuvre en accord avec les institutions publiques locales compétentes et leurs partenaires.

2.3 L'éligibilité des coûts est décrite de manière détaillée en Section III « lignes directrices pour répondre à l'appel à propositions » de l'appel à propositions. De manière générale sont considérés comme non éligibles les coûts suivants :

- Acquisition des véhicules
- Les coûts liés à la préparation et la soumission de l'appel à propositions
- les dépenses directement liées au projet,
- les prestations effectuées dans le cadre d'une intervention en qualité d'opérateurs dans d'autres projets financés par le HC3N en cours d'instruction ou d'exécution,
- des dépenses pour lesquelles un financement a initialement été accordé par un autre bailleur,
- les dettes et les charges de la dette ;
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles,
- les intérêts débiteurs,
- les pertes de change,
- les crédits à des tiers

2.4 Les soumissionnaires prendront en charge tous les frais afférents à la préparation et à la transmission de leurs offres au HC3N ne sera en aucun cas tenue responsable de ces coûts, ni tenue de les payer.

2.5 La mise à disposition de la subvention à travers cet appel à proposition de projets ne sera effectuée qu'à compter de la date de signature de la convention de partenariat.

3. Présentation des propositions

3.1 La sélection sera effectuée par un comité d'évaluation mis en place par le Gouverneur de Diffa sur la base :

- d'une note succincte de projet et les documents qui l'accompagnent (voir en Annexe A)
- d'une proposition détaillée et les documents qui l'accompagnent (voir Annexe B).

3.2 Les notes succinctes de projet et les propositions détaillées devront être remises à la fois en format papier et en version électronique. ;

3.3 Le dossier de la note succincte de projet sera placé dans une enveloppe à part fermée et cachetée de même que celui de la proposition détaillée. Les deux enveloppes seront ensuite mises dans une seule grande enveloppe principale. Celle-ci portera seulement l'adresse du destinataire (voir présentation générale). Les deux enveloppes intérieures, une pour la note succincte de projet et l'autre contenant la proposition détaillée porteront seulement les mentions du contenu (c'est-à-dire « Note succincte de Projet » ou « Proposition détaillée ») et : « Réponse à l'appel à propositions ».

4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation

4.1 Le HC3N se réserve le droit de procéder à des audits et des évaluations (mi-parcours ou ex- post) des actions à réaliser, sur fonds propres ou sur financements spécifiques, tout au long de la période de mise en œuvre du projet. La supervision technique régulière sera assurée par la coordination I3N Diffa en collaboration avec les services de la CRA et ceux de l'Agriculture. Tous trois pourront effectuer des missions de supervision trimestrielle et ponctuelle afin de vérifier l'avancement des actions cofinancées et l'atteinte des résultats attendus. Les conclusions de ces missions devront être prises en compte par les demandeurs et l'opérateur financier.

5. Monnaie de la convention de financement

Les soumissionnaires établiront obligatoirement leur proposition en franc CFA

6. Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à propositions

Par le fait même de déposer leurs propositions, les soumissionnaires sont réputés :

- avoir pris connaissance des conditions de l'appel à propositions décrites dans le présent document et les accepter ;
- avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
- avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que les lignes directrices pour répondre à l'Appel à Propositions (section I, II et III)

7. Réception des propositions

7.1 L'ouverture des propositions, puis la sélection des propositions seront effectuées à Diffa, au siège du Gouvernorat par le Comité de sélection auront lieu après la date de clôture de dépôts des soumissions. Les propositions qui ne seront pas parvenues avant la date limite indiquée seront éliminées d'office.

7.2 Le Comité de sélection procède ensuite à la vérification de la liste des propositions reçues en format papier et la compare avec la liste des propositions reçues en format électronique ;

8. Détermination de la conformité des propositions

Les soumissionnaires dont les propositions n'auront pas été jugées conformes du point de vue administratif (au regard de la liste des documents constituant le dossier de soumission), en seront informés et disposeront de 5 jours pour transmettre les documents manquants.

9. Évaluation des propositions

Les critères d'évaluation et les modalités de notation sont précisés dans la Section IV « critères et notation de la note succincte de projet » et V « critères et notation de la proposition détaillée »

10. Droit reconnu au HC3N de rejeter toute proposition

Le HC3N se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à propositions aussi longtemps que la coopération Danoise n'a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés. Une lettre notifiant l'annulation de la procédure d'appel à proposition sera alors envoyée à tous les soumissionnaires. Cette lettre pourra indiquer les raisons pour lesquelles l'appel à propositions a été annulé ou la proposition rejetée. La décision du Comité sera sans appel. Le HC3N et la CRA ne seront pas tenus de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

11. Approbation et amélioration des dossiers techniques et financiers

Le Comité de Sélection approuve les projets tels qu'ils sont soumis ou dans certains cas, l'approbation est soumise à certaines conditions que les soumissionnaires doivent prendre en compte. Dans ce dernier cas de figure, un délai de 05 jours maximum, à compter de la date de notification au soumissionnaire des recommandations à prendre en compte, sera accordé pour prendre en compte les recommandations du comité de sélection.

12. Caractère confidentiel

12.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l'attribution du financement ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la subvention.

12.2 Toute tentative effectuée par une organisation pour influencer le Comité de sélection au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette organisation.

13. Information sur le processus de sélection et d'octroi

La liste des organisations dont les notes succinctes de projet auront obtenu la notation minimale requise sera publiée sur le site Internet du HC3N (<http://www.initiative3n.ne>).

14. Signature de la convention de Partenariat

Le HC3N enverra aux porteurs de projets retenus un courrier l'informant de la validation finale du projet, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature. Les conventions de Partenariat seront signées par le porteur de projet et par l'organe contractant.

SECTION II - CONDITIONS PARTICULIERES

15. Montant total de l'appel à proposition de projets

Aucun montant plafond n'est retenu pour chaque proposition. Le Comité sera réserve le droit d'attribuer des subventions différentes selon la nature des projets soumis.

16. Couverture thématique, public cible et couverture géographique

16.1 L'appel à propositions vise à soutenir des propositions de projets relatifs à la production et à la transformation locales pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle conformément aux lignes directrices qui sont précisés dans la section III ;

16.2 Les populations cibles sont les porteurs de projets (acteurs non étatiques) inscrits dans la mise en œuvre de l'Initiative 3N en générale et du PECEA, prouvant leur résidence dans la région de Diffa et regroupant deux catégories :

- Jeunes diplômés en agronomie et/ou attestant d'une formation technique agricole ;
- Acteurs porteurs de projets déjà installés intervenant dans les chaines de valeur agricole.

Les candidats souhaitant soumissionner devront répondre aux critères suivants :

Pour les jeunes diplômés en agriculture

- Jeunes diplômés en agronomie et/ou attestant d'une formation technique agricole ;

Devant remplir les conditions suivantes :

- ⇒ Être de nationalité nigérienne ;
- ⇒ Être Résidant dans la région de Diffa ;
- ⇒ Justifier d'une attestation de fin de formation en Agriculture ;
- ⇒ Justifier la possession d'un terrain selon l'activité (acte de détention coutumière, contrat de prêt, acte de donation etc.....)
- ⇒ Être âgé de 15 ans à 35 ans au moment de la présentation du projet ;
- ⇒ Présenter un projet d'installation viable établi sur la base d'un plan d'affaires et de gestion sur une période de 2 ans.

Pour les autres acteurs des chaines de valeur agricole

- Acteurs des chaines de valeur porteurs de projet dans le domaine agro sylvo pastoral et halieutique ;

Devant remplir les conditions suivantes :

- ⇒ Être de nationalité nigérienne ;
- ⇒ Justifier la possession d'un terrain selon l'activité (acte de détention coutumière, contrat de prêt, acte de donation etc.....)
- ⇒ Être Résidant dans la région de Diffa ;
- ⇒ Présenter un projet d'installation viable établi sur la base d'un plan d'affaires et de gestion sur une période de 2 ans.

Ne sont pas éligibles comme demandeurs les fonctionnaires, bureaux d'étude, les universités, les ONG.

17. Durée des actions

Le HC3N, à travers le PECEA, afin de garantir une durée d'exécution suffisante pour que les actions génèrent des effets significatifs mesurables, la durée de mise en œuvre proposée des projets conçus et définis dans le cadre des Partenariats doit être comprise entre douze (12) et vingt-quatre (24) mois.

18. Modalités d'évaluation des propositions de projets

18.1 La notation des notes succinctes de projet sera établie sur 100 points selon les critères du tableau section IV

18.2 La notation des propositions détaillées sera établie sur 100 points selon les critères du tableau en section V.

18.3 Le processus qui conduit à l'accord de financement est effectué en quatre phases :

- **Phase 1 : Pré-qualification sur la base des notes succinctes** de projet selon les critères établis. Seules les notes succinctes de projet ayant atteint une notation totale d'au moins 60 points sur 100 seront admises à la phase suivante. L'évaluation des notes succinctes n'est utilisée que pour la sélection des propositions qui seront admises aux phases suivantes de la sélection, mais elle ne sera pas prise en compte pour la sélection définitive. Par ailleurs, le comité de sélection se réserve le droit de revoir la notation minimale des notes succinctes à retenir.
- **Phase 2. Évaluation des propositions détaillées** selon les critères établis. Seules propositions détaillées ayant atteint une notation totale d'au moins 60 seront qualifiées. Les propositions ayant obtenues les notations les plus élevées seront financées dans les limites des fonds disponibles.
- **Phase 3.** Le Comité de Sélection approuve les projets tels qu'ils sont soumis ou dans certains cas, l'approbation est soumise à certaines conditions que les soumissionnaires devront prendre en compte.
- **Phase 4.** Contractualisation et information. Le HC3N/ CRA de Diffa organiseront un atelier d'échange avec les soumissionnaires dont les projets auront été retenus pour échanger sur les modalités relatives à la mise en œuvre des projets retenus, le format des rapports, les obligations et responsabilités des parties prenantes.

19. Reporting

Des rapports techniques et financiers semestriels portant sur les activités mises en œuvre dans le cadre du projet devront être transmis au HC3N et à la CRA annuellement. Ces rapports devront être transmis dans un délai maximum d'un mois qui suit la période fixée pour établir le rapport.

20. Dossier administratif complet

Avant la signature de la convention de financement, les soumissionnaires retenus seront tenus à fournir un ensemble de documents administratifs. (voir Annexe K).

21. Langue des documents de soumission de projets et communication

Tous les documents relatifs au présent appel à propositions devront être rédigés en français. Les documents qui seront rédigés dans une autre langue ne seront pas retenus. Les projets soumis devront mettre l'accent sur la communication, en décrivant leurs approches et stratégies en détails afin de rendre davantage visible l'action (projet) réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative 3N à travers le HC3N.

22. Conditions et règles de modification de la convention initiale

Dans certains particuliers où la mise en œuvre du projet nécessite des modifications jugées substantielles, la convention pourra être modifiée avant la fin du projet. Dans ce cas, le porteur de projet enverra au HC3N une demande écrite de modification de la convention. Le HC3N répondra à cette requête dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de réception de la demande écrite.

SECTION III – LIGNES DIRECTRICES POUR REpondre A CET APPEL A PROPOSITIONS

23. Introduction

- ***Développement des filières et chaînes de valeur des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques dans le cadre de l'Initiative 3N***

Il est attendu du secteur rural d'accroître non seulement les productions et les revenus des ruraux, mais également de contribuer à l'atteinte des équilibres économiques fondamentaux (balance de l'emploi, balance de paiements, équilibre épargne - investissement).

C'est pour cette raison que la Stratégie de l'Initiative 3N a fait de l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales un axe majeur. Le Plan d'Action 2016-2020 vise à faire du développement des filières et chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques un domaine central de l'Initiative 3N. Il s'agira d'accélérer le développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques dans une approche intégrée qui implique des actions concomitantes et complémentaires au niveau de tous les segments de la chaîne de valeur. Ce domaine d'intervention fait le lien entre les objectifs d'accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et ceux visant le renforcement des marchés des produits agricoles et agroalimentaires.

Les défis à relever couvrent notamment l'amélioration de l'offre en facteurs de production et en services conseils, la mise en marché des produits des filières, l'accroissement du volume et de la qualité des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques issus de transformation semi-artisanale ou industrielle, l'organisation des acteurs, etc...

Un autre des objectifs spécifiques est de mettre l'accent sur le renforcement des dispositifs d'appui conseil, sur l'intensification des activités de recherche agronomique et d'innovation et le renforcement des capacités des organisations de producteurs. Pour ce qui concerne l'appui-conseil technique et organisationnel, les efforts devront se concentrer sur l'appui à l'entrepreneuriat et à la petite et moyenne entreprise, l'identification de produits exportables, la recherche de débouchés, le renforcement des capacités des interprofessions et des faitières pour une meilleure structuration des acteurs des filières.

- ***Une approche axée sur les chaînes de valeurs et la demande***

Les appuis de la composante 1 du PECEA sont mis en œuvre selon une approche chaîne de valeur (CdV) mettant en avant les projets portés par des entreprises crédibles avec des produits finis (commercialisables) ou par des producteurs en lien avec des entreprises de transformation /commercialisation, permettant ainsi de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi. Les projets présentant une intégration verticale d'autres entreprises de la chaîne de valeur, jusqu'au niveau producteur (projets intégrateurs), sont priorités.

Huit chaînes de valeur ont été préalablement identifiées comme porteuses : le poivron, l'oignon, la canne à sucre, le niébé, l'arachide, le sésame, le moringa, la volaille et les œufs. Par la suite, des réflexions complémentaires ont amené à prendre en compte des CdV bétail notamment celles débouchant sur une valeur ajoutée des produits.

- ***Accompagnement et appui/conseil fourni par la CRA***

Des dispositifs d'appui/conseil ont été développés par la CRA, dans le cadre du PECEA, pour proposer un véritable outil d'encadrement des producteurs membres pour l'adoption de pratiques agricoles durables (la gestion de la fertilité et la maîtrise des techniques (de la préparation du sol à la récolte) des principales céréales ...), l'initiation à la gestion comptable d'une exploitation ... ; afin d'accroître significativement les productions.

Diverses analyses ont démontré la faiblesse et le vide de l'appui-conseil destiné aux producteurs. Le système public, qui reste au Niger l'acteur majeur en terme d'appui-conseil souffre d'un immobilisme latent. Il n'y a pas réellement de cadre formel fonctionnel qui permettrait aux services de l'Etat d'assurer pleinement leur rôle de coordonnateur des actions de

développement agricole (entre ONG, services privés, services étatiques ...). Il en résulte un déficit de l'information, des duplications de certaines actions, l'éparpillement des interventions avec un impact réduit, des actions parfois divergentes et un manque d'harmonisation des coûts ...

Aussi, le dispositif d'appui-conseil proposé par la CRA vise à combler les défaillances constatées. La CRA a ainsi développé, dans le cadre du PECEA, un dispositif d'appui conseil à travers la poursuite du conseil de gestion à l'exploitation familiale au niveau des sites de production des cultures maraichères et pluviale.

- ***Transformation des produits locaux***

Pour la transformation de l'agriculture, l'amélioration des revenus et l'accès aux marchés des producteurs et transformateurs, il s'avère indispensable de créer les conditions de commercialisation des produits agricoles. C'est dans ce cadre que le premier principe de l'Initiative 3N, dit « principe de la concentration des actions » élève l'exploitation familiale au rang de pôles d'intensification des actions. C'est également dans ce cadre que les deux premiers axes d'intervention de l'13N sont consacrés, l'un aux problèmes de productivité et l'autre aux questions de commercialisation.

Pour différentes raisons, la transformation agricole apparaît comme un excellent moyen de réduire les pertes post-récolte et d'améliorer les chaînes de valeur de certains produits (tels que le manioc, la banane, les tubercules, les arachides et les fruits etc..). L'engagement dans le processus de transformation des produits représente une réelle plus-value, car malgré les contraintes à respecter, la transformation génère plus de bénéfices que la simple vente des produits bruts. Il s'agit aussi de diversifier les activités et les productions dans l'objectif de maximiser les revenus.

Les programmes de transformation des produits locaux peuvent aussi être préventifs pour renforcer les moyens d'existence en s'attaquant aux causes structurelles ou chroniques de la pauvreté, la faim, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

SECTION IV - CRITERES ET NOTATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PROJET

1. Résumé et justification de l'action	<u>Pas de score</u>	
2. Pertinence et cohérence de l'action		50
2.1. La proposition est-elle pertinente par rapport aux besoins et contraintes spécifiques du groupe cible ?	10	
2.2. La proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et à une ou plusieurs des priorités thématiques de l'appel à propositions ?	15	
2.3. La proposition a pris en compte les zones d'interventions prioritaires de l'appel à proposition en cohérence avec la thématique ?	15	
2.4. La proposition contient-elle un caractère innovant et des éléments à valeur ajoutée spécifiques ?	10	
3. Méthodologie et durabilité de l'action		30
3.1 Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs et résultats escomptés ?	15	
3.3 Les résultats escomptés de l'action auront-ils un impact durable sur les groupes cibles ? Le projet aurait-il des effets multiplicateurs ?	15	
4. Capacité opérationnelle et technique du demandeur et ses partenaires		20
4.1 Le demandeur et ses partenaires possèdent-ils une expérience en gestion de projets suffisante ?	10	
4.2 Le demandeur et ses partenaires possèdent-ils une expertise technique Suffisante ? (notamment, une connaissance des questions à traiter)	10	
NOTE GLOBALE	100	100

Evaluation

Seules les notes succinctes de projet qui auront obtenu un score minimum de 60 points sur 100 seront présélectionnées.

Seuls les soumissionnaires pré-qualifiés verront leurs propositions de projets détaillées étudiées.

SECTION V - CRITERES ET NOTATION DE LA PROPOSITION DETAILLEE

Rubrique	Notes	
1. Pertinence et cohérence d l'action		30
1.1 La proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et à une ou plusieurs des priorités de l'appel à propositions ?	10	
1.2 La proposition contribuera-t-il à améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes sur la production et la transformation locales ?	10	
1.3 Les groupes cibles proposés sont- ils clairement définis et leur choix est-il pertinente d'un point de vue stratégique ? Leurs besoins sont-ils bien identifier et la proposition répond-elle de façon pertinente ?	10	
2. Méthodologie		20
2.1 Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs et résultats escomptés ?	5	
2.2 Le niveau d' implication et de participation et/ou des services publics aux activités des partenaires est-il satisfaisant ? <i>N.B : en l'absence de partenaires ou services techniques associés la note doit être automatiquement de 1.</i>	5	
2.3 Le plan d'action du projet est-il clair et faisable?	5	
2.4 La proposition inclut-elle des indicateurs objectivement vérifiables adéquats pour mesurer les résultats de l'action ?	5	
3. Durabilité		15
3.1 L'action est-elle susceptible d'avoir un impact tangible sur les groupes cibles ?	5	
3.2 La proposition est-elle susceptible d'avoir des effets multiplicateurs ? (notamment probabilité de reproduction et d'extension des résultats de l'action ainsi que diffusion d'informations).	5	
3.3 Les résultats attendus de l'action proposée sont-ils durables ? - d'un point de vue <u>financier</u> -d'un point de vue <u>institutionnel</u> (<i>existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin de l'action ?</i>) - au niveau <u>politique</u> (<i>quel sera l'impact structurel de l'action – par exemple va-t-elle résulter en de meilleures lois, codes de conduite, méthodes, etc. ?</i>)	5	
4. Capacité financière et opérationnelle		20
4.1 Le demandeur possède t-il une expérience en gestion de projets suffisante ?	5	
4.2 Le demandeur et ses partenaires possèdent-ils une expertise technique suffisante ? (notamment, une connaissance et expérience dans la mise en œuvre des activités en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle?)	5	
4.3 Le demandeur et ses partenaires possèdent-ils une capacité de gestion suffisante ? (notamment au regard du personnel, des équipements et de la capacité à gérer le matériel de l'action mis à sa disposition).	5	
4.4 Le demandeur dispose-t-il de sources de financement stables et suffisantes ?	5	
5. Rapport coût-efficacité du budget	15	15
5.1 Le rapport entre les coûts estimés et les résultats attendus est-il satisfaisant ?	5	
5.2 Les dépenses proposées sont-elles nécessaires pour la réalisation de l'action ?	10	
Note globale maximum	100	

Évaluation

Seules les propositions détaillées qui auront obtenu un score minimum de 60 points pourront être sélectionnées. Un classement des propositions sera établi sur la base de la notation de la proposition détaillée.



Annexe A : Formulaire de note succincte de projet (NSP)

**« APPEL A PROPOSITION EN DIRECTION DES JEUNES ET DES PORTEURS DE PROJETS
OEUVRANT DANS LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DANS LA REGION DE DIFFA DANS
LE CADRE DU PECEA »**

FORMULAIRE DE NOTE SUCCINCTE DE PROJET (NSP)

Financement de la Coopération Danoise

Date limite de réception des demandes : **14 Octobre 2020**

Nom du demandeur:	
-------------------	--

Dossier N°	
------------	--

(Pour usage interne seulement)

Appui Technique : Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)

Appui Financier : Coopération Danoise

AVERTISSEMENT

Veillez compléter ce formulaire avec soin, conformément aux Lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions.

L'évaluation de votre demande ne sera effectuée que si votre « note succincte de projet » est présélectionnée.

Le dossier de la note succincte de projet doit inclure les documents suivants :

- Document unique de note succincte de projet rédigée scrupuleusement selon le modèle ci-dessous (voir Annexe A)
- Page de garde (modèle en Annexe E) de la note succincte de projet signée par la personne habilitée à demander l'équipement pour l'organisation ;
- Fiche de renseignements relatifs au soumissionnaire (demandeur) complétée (Annexe F)
- Déclaration de partenariat (Annexe H)
- Checklist de documents à envoyer (Annexe I)

FORMAT ET CONTENU DE LA NOTE SUCCINCTE DE PROJET

La Note succincte de projet (NSP) doit répondre à 4 catégories de questions réparties sur maximum 4 pages. Chaque catégorie de questions doit faire l'objet d'une réponse d'1 page au maximum et la taille de la police de caractères ne peut être inférieure à Arial 10). Toute note succincte de projet ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Veillez fournir les informations suivantes en servant des questions suivantes comme guide :

1. Résumé de l'action

1.1 Brève description de l'action proposée.

2. Pertinence :

2.1 Quelle est la pertinence de votre proposition au regard des besoins et des contraintes de la zone ?

2.2 Quels sont les problèmes à résoudre et les besoins à satisfaire ?

2.3 Quels sont les acteurs impliqués ?

2.4 Quels sont les objectifs poursuivis et les résultats attendus ?

2.5 Quelle est la valeur ajoutée de l'action dans le contexte régional ?

3. Méthodologie et Durabilité :

3.1 Quels sont les activités principales du projet ?

3.2 Quels seront vos partenaires principaux pour la mise en œuvre ?

3.3 Comment le projet atteindra-t-il son objectif de durabilité ?

3.4 Le projet aura-t-il des effets multiplicateurs ?

4. Capacité opérationnelle et expertise :

4.1 Quelle expérience possédez-vous en matière de gestion de projet ? et en termes de problèmes à gérer ?



Annexe B : Formulaire de la proposition détaillée (PD)

**« APPEL A PROPOSITION EN DIRECTION DES JEUNES ET DES PORTEURS DE PROJETS
OEUVRANT DANS LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DANS LA REGION DE DIFFA DANS
LE CADRE DU PECEA »**

FORMULAIRE DE LA PROPOSITION DETAILLEE (PD)

Financement de la Coopération Danoise

Date limite de réception des demandes : **14 Octobre 2020**

Nom du demandeur:	
-------------------	--

Dossier N°	
------------	--

(Pour usage interne seulement)

Appui Technique : Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)

Appui Financier : Coopération Danois

AVERTISSEMENT

Veillez compléter ce formulaire avec soin, conformément aux Lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions.

La vérification de l'éligibilité de la proposition détaillée ne sera effectuée que pour les propositions complètes qui seront sélectionnées provisoirement conformément au score obtenu après évaluation. Cette vérification se fera sur la base des documents justificatifs requis par le HC3N/ CRA de Diffa et les Fiches de renseignements relatifs au soumissionnaire et aux partenaires complétée envoyés.

Il est proposé que la proposition détaillée réponde aux de questions suivantes, en respectant le nombre de pages indiqué pour chaque section. (La taille de la police de caractères ne peut être inférieure à Arial 10).

Toute **proposition détaillée** ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Le dossier de la proposition détaillée doit inclure :

- Document unique de proposition détaillée, dont le contenu doit suivre le schéma présenté dans ce modèle (Annexe B)
- Budget de la proposition (modèle en Annexe C)
- Cadre logique de la proposition rédigée selon le modèle (Annexe D)
- Fiche de renseignements relatifs au soumissionnaire (demandeur) complétée (Annexe F)
- Fiche de renseignements relatifs au soumissionnaire (demandeur) complétée et signée par la personne habilitée à demander l'équipement pour l'organisation ou le groupement (modèle de fiche en Annexe F)
- Fiche(s) de renseignements relatifs au(x) partenaires du projet complétée(s) (modèle de fiche en Annexe G)
- Déclaration de partenariat (Annexe H)
- Checklist de documents à envoyer (Annexe I)

FORMAT ET CONTENU DE LA PROPOSITION DETAILLEE

I. L'action

1. DESCRIPTION

1.1 Titre

1.2 Lieu(x) / Coordonnées géographiques

Pays, région(s), ville(s)

1.3 Coût de l'action (du projet)

Total des coûts de l'action (A)
FCFA

Veillez noter que le coût de l'action doit être exprimé en FCFA

1.4 Brève description du projet proposé (Maximum 2 pages¹)

Durée du projet	... mois
Objectifs du projet	Objectif (s) global (aux) Objectifs spécifiques
Partenaire(s)	
Résultats escomptés	
Principales activités	

1.5 Objectifs (Maximum 1/2 page)

Veillez décrire le(s) objectif(s) global (aux) que l'action contribue à atteindre ainsi que l'objectif spécifique que l'action vise à accomplir.

1.6 Justification (Maximum 3,5 pages)

Veillez fournir les informations suivantes, en vous guidant des questions suivantes :

- 1.6.1 Pertinence de l'action par rapport aux objectifs et priorités de l'appel à proposition
- 1.6.2 Nature du problème à résoudre. Identification des besoins et contraintes perçus dans la zone d'interventions relatives aux filets de sécurité
- 1.6.3 Description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux.

¹ Le nombre de pages indiqué est un maximum. Il peut être inférieur lorsque les subventions demandées sont d'un faible montant. NB : certaines notes de bas de page sont purement explicatives, et ne seront pas reproduites dans les formulaires de demande.

- 1.6.4 Raisons motivant le choix du/des groupe(s) cible(s) et identification de leurs besoins et contraintes. Comment l'action contribue-t-elle à satisfaire les besoins du ou des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires finaux ?
- 1.6.5 Prises-en compte de l'aspect genre dans la proposition. Comment les activités proposées contribue-t-elles à satisfaire les besoins particuliers des femmes relatives à la commercialisation des produits ?

1.7 Description détaillée des activités (Maximum 8 pages)

Veillez inclure le titre et une description détaillée de chaque activité entreprise pour produire les résultats, en motivant le choix de ces activités et en précisant le cas échéant le rôle de chaque partenaire dans ces activités. A cet égard, la description détaillée des activités ne doit pas répéter le plan d'action (voir Section 1.9).

1.8 Méthodologie (Maximum 4 pages)

Description détaillée des éléments suivants :

- 1.8.1 Méthode de mise en œuvre et raisons motivant le choix de la méthodologie proposée
- 1.8.2 Si l'action prolonge une action existante, veuillez expliquer de quelle manière elle repose sur les résultats de cette action.
- 1.8.3 Si l'action s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste, veuillez décrire comment l'action s'insère dans ce programme et comment la coordination est assurée.
- 1.8.4 Veuillez exposer les synergies potentielles avec les politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans quelle mesure le projet, contribuera-t-il à alimenter les décisions et discussions sur la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle ?
- 1.8.5 Quelle innovation sur le plan organisationnel, institutionnel, méthodologique ou technique est proposée par le projet en relation avec la conception et/ou la mise en œuvre des programmes nationaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle ?
- 1.8.6 Procédure de suivi - évaluation (interne et/ou externe)
- 1.8.7 Description de la participation et du rôle des différents acteurs (partenaire(s) local (aux) groupes cibles, autorités locales, etc.) dans l'action et les raisons motivant le rôle de chaque acteur.
- 1.8.8 Ressources humaines proposées pour la mise en œuvre de l'action
- 1.8.9 Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (autre équipements, matériel complémentaires, etc.).

1.9 Durée et plan d'action

La durée de l'action sera de ___ mois.

Remarque : Le plan indicatif d'action ne doit pas mentionner de dates réelles mais simplement indiquer « mois 1 », « mois 2 », etc. Il est recommandé aux demandeurs de prévoir une marge de sécurité dans le plan d'action. Celui-ci ne doit pas comprendre des descriptions détaillées d'activités mais juste leur intitulé.

D'éventuels mois sans activités doivent être inclus dans le plan d'action et dans la durée de l'action.

Le plan d'action doit être rédigé conformément au modèle suivant :

Année 1												
	Semestre 1						Semestre 2					
Activité	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Exemple	exemple											
Préparation Activité 1(titre)												
Exécution Activité 1(titre)												
Préparation Activité 2 (titre)												
Etc.												

Pour l'ensemble des années suivantes:									
Activité	Semestre 3	4	5	6	7	8	9	10	
Exemple	exemple								
Exécution Activité1(titre)									
Exécution Activité2(titre)									
Préparation Activité 3 (titre)									
Etc.									

2. RESULTATS ESCOMPTEES

2.1 Impact escompté sur les groupes cibles/bénéficiaires (Maximum 2 pages)

Veuillez indiquer de quelle manière le projet va améliorer :

2.1.1 La situation des groupes cibles/bénéficiaires

2.1.2 Les capacités techniques et de gestion des groupes cibles et/ou du/des partenaire(s).

2.2 Résultats concrets (Maximum 1 page)

Veuillez être précis et quantifier les résultats attendus autant que possible. Indiquez notamment les publications prévues.

2.3 Effets multiplicateurs (Maximum 1 page)

Veuillez décrire les possibilités de reproduction et d'extension des résultats du projet.

2.4 Durabilité (Maximum 3 pages)

Veuillez distinguer les trois aspects :

- 2.4.1 Aspect financier et économique (comment seront financées les activités et/ou la structure de gestion durant la mise en œuvre du projet ?)
- 2.4.2 Aspect institutionnel (existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin de l'action ? Y aurait-il une « appropriation » locale des résultats de l'action ?)
- 2.4.3 Aspect politique éventuel (quel impact structurel aura l'action, par exemple mènera-t-elle à une amélioration de la législation, des codes de conduite, des méthodes, etc. ?).

3. BUDGET DE L'ACTION

Veillez remplir l'annexe C. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les Lignes directrices à l'intention des demandeurs.

4. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Veillez préciser les sources de financement (ressources propres du soumissionnaire ou autre bailleur de fonds) en indiquant celles qui sont déjà acquies et celles qui sont prévues.

Annexe C - Modèle de Budget

Titre du projet

Budget (Monnaie) (1)

Coûts	Année 1				Année 2				Total Années 1 &2(2)	contribution du demandeur	Subvention demandée équipement
	Unité	Quantités	Coût unitaire	Total	Unité	Quantités	Coût unitaire	Total			
1. Ressources humaines											
1.1											
1.1.1 T	Par mois				Par mois						
1.1.2	Par mois				Par mois						
1.2	Par mois				Par mois						
Sous-total Ressources humaines											
2. Equipement et fournitures(4)											
2.1											
2.2											
2.4											
2.5 Autre (préciser)											
Sous-total équipement et fournitures											
3. Fonds de roulement											
3.1	Par mois				Par mois						
3.2	Par mois				Par mois						
3.3	Par mois				Par mois						
Sous-total Bureau local											
4. Autres coûts, services (5)											
4.1											
4.2											
Sous-total Autres coûts, services											
5. Autres											
Sous-total Autres											
6. Sous-total des coûts directs de l'Action (1 à 5)											
7. Provision pour imprévus (5% maximum)											
8. Total des coûts directs de l'Action (6+7)											
9. Coûts administratifs (7)											
10. Total des coûts éligibles (8+9)											

- (1) La description des articles doit être suffisamment détaillée et doit montrer chacune de leurs composantes principales. Le nombre d'unités et le taux unitaire doivent être précisés pour chaque composante en fonction des indications fournies. Les coûts unitaires peuvent, lorsque cela est pertinent, être basés sur des coûts moyens. Les coûts sont calculés TTC
- (2) Il s'agit du total tenant compte de toutes les années du projet.
- (3) Coûts d'acquisition ou de location.
- (4) Les activités de communication et de visibilité devraient être planifiées et budgétisées à chaque étape de la mise en œuvre du projet.
- (5) Il s'agit d'un forfait couvrant les coûts indirects de l'action. Il s'agit par exemple des frais de personnel supplémentaires indirects

NB : Le soumissionnaire est seul responsable de l'exactitude de l'information financière fournie dans ces tableaux.

Annexe D - Page de garde (pour note succincte et proposition détaillée)

Titre de l'appel à proposition	
Demandeur	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique du demandeur	
Contact-Projet	
Titre du Projet	
Partenaires locaux	
Lieux (région (s), ville(s))	
Cout total du projet	
Contribution autres partenaires éventuels	
Durée du projet	

Annexe E - Fiche de renseignements relatifs au porteur du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet. :

Nom complet de la personne :	
Age :	
Adresse électronique :	
Adresse postale :	
Numéro de Téléphone :	
Localité:	
Principaux domaines d'intervention :	
Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :	
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	
Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée :	

Je soussigné (e), en ma qualité de personne responsable au sein de l'organisation soumissionnaire pour cette action (projet), certifie que les informations données dans cette fiche de renseignement sont correctes :

Lieu et date :

Nom :

Fonction :

Signature :

Annexe F - Déclaration de partenariat

Titre de l'action :	
Individu :	
Nom :	
Fonction:	

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l'action financée par l'organe contractante. Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, le HC3N exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

1. Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention (Note Succincte de Projet-NSP- et Proposition Détaillé- PD-) avant sa soumission à l'appel à proposition et compris ce que sera leur rôle dans l'action.
2. Le demandeur et ses partenaires doivent se consulter régulièrement et se tenir mutuellement informés du déroulement de l'action.
3. Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports narratifs et financiers présentés au HC3N.
4. Les changements relatifs aux volets de l'action à lesquels ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptés par les partenaires concernés avant d'être proposés au HC3N. Si aucun accord entre partenaires n'a pu être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu'il présente des modifications pour approbation.

Je soussigné (e), en ma qualité de personne responsable au sein de l'organisation partenaire, j'ai lu le contenu de cette déclaration et je m'engage à satisfaire aux principes de bon partenariat.

Date et lieu :

Nom :

Fonction :

Signature :

Annexe G - Checklist des documents à envoyer

AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS:

	A remplir par le demandeur		A remplir par le HC3N	
	Oui	Non	Oui	Non
1. Le formulaire de Note succincte de projet (NSP) , publié au titre de cet appel à propositions, a été utilisé pour la rédaction de la note succincte de projet.				
2. Le formulaire de Proposition détaillée (PD) , publié au titre de cet appel à propositions, a été utilisé pour la rédaction de la proposition détaillée.				
3. La proposition est dactylographiée et est en français				
4. Une version papier identique à la version électronique est envoyée au HC3N dans des enveloppes séparées (il s'agit de vérifier si le dossier de la NSP est mis dans une enveloppe séparée de celle contenant la PD)				
5. Le soumissionnaire a rempli la déclaration de partenariat (annexe F)				
6. Le soumissionnaire a rempli la fiche de garde (Annexe D) qui accompagne la NSP et la PD				
7. Le budget est présenté dans le format requis (Excel), en FCFA (Annexe C)				
8. La fiche de renseignement du demandeur signée est jointe au NSP et PD ou une copie scannée envoyée par courrier électronique				
9. Déclaration de partenariat signée est jointe à la NSP et PD et envoyée par courrier électronique				

Annexe H – Fiche d'identification bancaire

Nom du compte ²	

Contact à la banque

Contact	
Fonction	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Pays	
Tél.	
Tél. mobile	
FAX	
E-mail	

Banque

Nom de la banque	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Pays	

Compte

Numéro du compte	
IBAN ₃	
Remarques :	

TIMBRE BANCAIRE + SIGNATURE DE REPRÉSENTANT DE LA BANQUE

(Les deux Obligatoire) (3)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DE COMPTE :

(Obligatoire)

² Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et pas le nom de l'agent autorisé

³ Si le Code IBAN (International Bank account number) est appliqué dans le pays où votre banque est placée.

³ Il est préférable de joindre une copie de relevé de compte récent, dans lequel l'évènement le timbre de la banque et la signature du représentant de la banque n'est pas exigée.

La signature du titulaire de compte est obligatoire dans tous les cas.

Annexe I – Dossier administratif complet

Pour les projets provisoirement retenus, le HC3N demandera l'envoi d'un dossier Administratif Complet pour vérifier l'éligibilité du soumissionnaire. Ce dossier devra être transmis en version papier à l'adresse suivante :

Coordination Régionale I3N Diffa

Tel : +227 96 99 15 52 /90 55 47/93 77 57/94 29 48 44

Mail : Rabiouma2001@yahoo.fr

Site Web : <http://www.initiative3n.ne>

A l'attention du Ministre Haut-Commissaire à l'initiative 3N

Le dossier sera de, fourni en un exemplaire papier comprenant :

- Copie de la pièce d'identité
- Justification de la possession d'un terrain
- Certificat de résidence datant de moins de 3 mois
- Copie des diplômes
- Un relevé d'identité bancaire
- D'autres documents administratifs jugés nécessaires peuvent être demandé par l'organe contractant

NB. Il n'est pas nécessaire d'envoyer ce dossier administratif en même temps que la note succincte de projet et la proposition détaillée. Seuls les documents indiqués dans l'Annexe A et B devront être envoyés avant la date limite d'envoi des propositions.

Annexe J – Modèle de Business plan

I. LE PROJET

1.1. Présentation du projet

- L'activité envisagée,
- Description du projet,
- Construction du projet : extension ou création pure ?
- Localisation de la future activité

1.2. Le porteur du projet

- CV à présenter, surtout les formations et les expériences en lien direct avec sa future activité,
- Rôle dans le projet : Salarié ? Gérant ?
- Statut au sein du projet

1.3. La structure juridique, fiscale et sociale (facultatif)

- De la structure juridique envisagée (SARL, TPE, entreprise individuelle, auto-entrepreneur ...)

1.4. Situation et marché

- Descriptif du marché :
Situation géographique de la société et/ou des produits ou services proposés,
Atouts des produits / services : quelle place reste-t-il pour mon produit ? Quels besoins vais-je satisfaire ?
- Analyse de la concurrence :
Atouts face à la concurrence locale, potentiel de développement
Atouts vis-à-vis des clients, rythme de consommation des produits des clients, demande suffisante ?...

Il s'agit, ici, d'une analyse concurrentielle et du marché environnant à effectuer. On doit démontrer tous les avantages de la future activité par rapport à ses concurrents. Ces avantages peuvent concerner :

II. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- 2.1- Répertorier l'ensemble des **moyens économiques** à engager qui sont nécessaires au démarrage de l'activité, de manière chiffrée puis pour les 3 années suivantes. Les investissements concernent le plus souvent les biens matériels, immatériels ou financiers :

Nature de l'investissement	Montant Année 1	Montant Année 2	Montant Année 3
Capital			
Travaux d'aménagement			

Machines / Equipements			
Frais			
Bail			
Stock			
Fonds de roulement			
.....			

Ces données chiffrées doivent permettre d'établir un plan de financement, un bilan, un compte de résultat et un plan de trésorerie prévisionnels sur les 3 années à venir.

2.2- Les moyens humains

- Nombre de personnes à mobiliser

2.3- Les ventes et les charges

Les ventes et les charges sont probablement les éléments les plus délicats du business plan. Elles sont généralement difficiles à évaluer avec précision. On peut être pessimiste dans ces prévisions. Il ne faut pas hésiter à sous estimer le montant des ventes et à surestimer le montant des charges.

Description des ventes des productions / produits estimés. (descriptif technique et commercial, modes de commercialisation) (prix de vente, réseau de distribution envisagé, ...)